

1  
( N° 195. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

RAPPORT *fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Pierre-Jean Giebelstein, capitaine en second de navire au long cours.*

MESSEURS,

Le sieur Giebelstein est né à Petersdorf (Danemarck) le 29 août 1812; il navigue du port d'Anvers, en qualité de second, depuis le 28 août 1840; il a épousé une Anversoise en 1840, et il est père de trois enfants nés sur le sol belge.

Le pétitionnaire a toujours tenu une conduite qui n'a donné lieu à aucune plainte et il réunit les qualités nécessaires pour bien remplir les devoirs qui lui incombent comme second de navire.

L'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844 sur les droits différentiels assure au sieur Giebelstein l'exemption du droit d'enregistrement imposé aux actes de naturalisation, pourvu qu'il obtienne l'indigénat endéans les trois années de la promulgation de cette loi.

Les autorités appuient sa demande.

*Le Rapporteur,*  
HENOT.

*Le Président,*  
J. MAERTENS.